Impulseo : un matelas financier pour les médecins généralistes

1. Contexte

Le Fonds d'Impulsion a été introduit en 2006 pour garantir la bonne accessibilité des soins de santé de première ligne. Dans ce cadre, le médecin généraliste joue un rôle central important. Avec la 6e réforme de l'État, cette compétence a été transférée aux entités fédérées. À Bruxelles, la Commission communautaire commune est depuis 2015 compétente pour ce dossier. Afin de stimuler les médecins généralistes à exercer ou à continuer à exercer une activité de médecine générale en Région bruxelloise, plusieurs primes sont octroyées.

Concrètement, ces primes entendent aider les jeunes médecins généralistes dans le cadre de l'établissement de leur pratique et les stimuler à s'établir dans une zone prioritaire. Actuellement, l'ensemble du territoire bruxellois est considéré comme une zone prioritaire.

2. Impulseo, c'est quoi à Bruxelles ?

Il existe **actuellement trois types de primes** que les médecins généralistes peuvent recourir, s'ils sont établis dans l'une des 19 communes de la Région bruxelloise.

- IMPULSEO I, prime d'installation, vise à motiver les jeunes médecins généralistes à débuter une pratique en Région bruxelloise. Les médecins qui s'installent dans l'une des 19 communes bruxelloises ont droit à une prime de € 25.000. Une condition supplémentaire est qu'ils restent au moins 5 ans en Région bruxelloise. Si pas, ils devront rembourser tout ou partie de la prime.
- IMPULSEO II, ou une intervention dans les coûts salariaux d'un employé chargé de l'accueil et de la gestion de la pratique de médecine générale. Celle-ci s'élève à maximum € 6.300 par an. Pour pouvoir en bénéficier, il faut introduire un dossier chaque année.
- IMPULSEO III, ou une intervention dans les coûts des services d'un télésecrétariat. Celle-ci s'élève à maximum € 3.619 et doit également être demandée chaque année.

3. Les résultats

En 2017, 45 primes d'installation (Impulseo I) ont été demandées, contre 31 en 2016. Avec 94 demandes pour Impulseo II, il y a eu 7 demandes de moins en 2016 qu'en 2017. Le nombre de demandes pour Impulseo III est resté stable entre 2016 et 2017.

Tableau : Nombre de primes IMPULSEO octroyées en Région bruxelloise, 2009-2017

	2009	2010	2011	2012	2013	2014-15*	2016	2017
Prime d'installation	18	13	12	16	31	34	31	45
Impulseo II & III**	28	29	40	87	54	71		
Impulseo II							94	101
Impulseo III							27	28